

La gestion de la durabilité que nous visons

Charte de durabilité/Code de conduite
du groupe AISIN

Charte de durabilité

Code de conduite

du groupe AISIN

Charte de durabilité du groupe AISIN

1 Contribuer à une société durable à travers nos activités Créer de nouvelles valeurs grâce à la force collective du groupe, à nos capacités de développement technologique et à notre savoir-faire en fabrication	2 Conformité Nous menons nos activités avec "sincérité", "honnêteté", "équité et impartialité", tout en respectant la culture et l'histoire locales.	3 Respect des droits humains Respecter les droits humains avec les parties prenantes	4 Dialogue constructif avec les parties prenantes Préserver et développer les relations de confiance
5 Relation de confiance avec nos clients Gagner la satisfaction et la confiance en offrant des produits et services qui dépassent les attentes	6 Des partenariats visant la confiance et le développement mutuels Œuvrer avec la chaîne d'approvisionnement pour diffuser et mettre en pratique l'esprit de la charte	7 Une culture d'entreprise qui valorise le défi Respecter la diversité des personnes, favoriser le développement des personnes mieux que partout ailleurs, et créer un lieu de travail où chacun peut s'épanouir	
8 Engagement face aux enjeux environnementaux Résoudre les problèmes sociaux en recherchant l'harmonie entre les populations et la planète pour l'avenir	9 Participation à la société et contribution à son développement Créer activement de la valeur pour l'ensemble de la société en collaboration avec les parties prenantes	10 Gestion rigoureuse des risques Une gestion proactive des risques de plus en plus complexes et diversifiés	11 Rôle de la direction Une gestion qui met en pratique l'esprit de cette charte

"Sécurité et santé", "Le client d'abord" et "La qualité avant tout"
sont les fondements de toutes nos activités.

En donnant la priorité à la sécurité et à la santé de nos collègues, poursuivons et perfectionnons la qualité attendue par nos clients

Message du président concernant la révision du Code de conduite du groupe AISIN	03
Structure des pages de la Charte de durabilité / Code de conduite du groupe AISIN	04
Préambule	05
1 Contribution à une société durable à travers nos activités	06
2 Conformité	07
3 Respect des droits humains	08
4 Dialogue constructif avec les parties prenantes	09
5 Relation de confiance avec nos clients	10
6 Partenariats visant la confiance et le développement mutuels	11
7 Respect de la diversité des personnes, culture d'entreprise qui valorise le défi et environnement de travail agréable	12
8 Engagement face aux enjeux environnementaux	13
9 Participation à la société et contribution à son développement	14
10 Gestion rigoureuse des risques	15
11 Rôle de la direction	16

Lignes directrices pour réaliser notre philosophie

Le Code de conduite du groupe AISIN, qui constitue les lignes directrices de l'entreprise, a été élaboré sur la base de la Charte de conduite des entreprises de la Fédération des organisations économiques du Japon (Keidanren).

Face à l'évolution des attentes de la société à l'égard des entreprises, nous avons révisé en août 2024 la **"Charte de conduite des entreprises du groupe AISIN"**, qui est devenue la **"Charte de durabilité du groupe AISIN"**, afin de clarifier notre position sur la durabilité et de renforcer nos initiatives en ce sens.

À propos de la révision du Code de conduite du groupe AISIN

~ Message du Président ~

Notre principale activité a toujours été la production en nous efforçant de fournir des produits sûrs et de haute qualité, tout en veillant à répondre aux attentes des communautés locales à travers nos actions pour la protection de l'environnement. En 1998, nous avons publié la première édition du **"Charte de conduite des entreprises d'Aisin"**, et nous avons poursuivi nos efforts pour renforcer la sensibilisation à l'éthique professionnelle et au respect des lois et règlements.

Ces dernières années, la communauté internationale a accéléré ses efforts pour bâtir une société durable, notamment par la neutralité carbone, la contribution à l'économie circulaire et la réponse aux enjeux des droits humains tels que le travail des enfants. En d'autres termes, les attentes envers les entreprises ne se limitent plus à la stricte conformité, mais s'orientent également vers la résolution des problèmes sociaux à travers leurs activités. Afin de déployer nos activités à l'échelle mondiale, nous devons répondre à ces attentes, en incluant notre chaîne d'approvisionnement.

C'est pourquoi, en août 2024, nous avons révisé la **"Charte de conduite des entreprises du groupe Aisin"**, fondée sur la sensibilisation et le respect strict de la conformité, pour en faire la **"charte de durabilité du groupe Aisin"**, en y intégrant la perspective de la durabilité. Fondé sur

"La Sécurité et la santé", **"Le client d'abord"** et **"La qualité avant tout"**, nos 11 principes visent à instaurer un cercle vertueux qui permette à la fois de réaliser une société durable et d'accroître la valeur de l'entreprise.

De plus, dans le cadre de cette révision, nous avons réexaminé les **"lignes directrices d'action basées sur la responsabilité sociale"**, qui constituaient les **"comportements attendus"** des employés selon la charte, pour les transformer en **"Code de conduite du groupe Aisin"**. L'objectif est d'encourager chaque collaborateur à intégrer l'esprit de la Charte de durabilité dans son travail quotidien, et à prendre des décisions et agir de manière autonome.

Nous déclarons ici que toutes les personnes travaillant au sein du groupe AISIN comprennent et mettent pleinement en pratique ce Code de conduite, afin de devenir une entreprise digne de confiance et capable de croître durablement.

Septembre 2025

Président

AISIN CORPORATION

Structure des pages de la Charte de durabilité/Code de conduite du groupe AISIN

À partir de la page suivante, le texte est structuré chapitre par chapitre comme suit :

Texte original de la Charte de durabilité du groupe AISIN

Explication claire du contexte et des intentions portées par chaque chapitre de la charte

Cela démontre ce que le groupe Aisin valorise et de sa vision

Code de conduite du groupe AISIN - Comportements attendus

Illustration concrète de la manière de mettre en pratique les principes de la charte dans le travail quotidien et le comportement social Il est essentiel que tous les membres du groupe en aient toujours conscience et les mettent en pratique.

2 Conformité

Pour répondre aux attentes et à la confiance de nos parties prenantes en tant que bonne entreprise citoyenne, nous respectons non seulement les lois nationales et internationales, mais partageons également des valeurs éthiques élevées telles que "la sincérité", "l'honnêteté" et "l'équité et l'impartialité", et menons nos activités tout en respectant la culture et l'histoire locales.

Le chapitre 2 affirme notre engagement à respecter non seulement les lois et réglementations, mais aussi à partager des valeurs éthiques élevées et à respecter la culture et l'histoire locales.

- La conformité signifie non seulement le respect des lois, mais aussi le fait d'agir conformément à la conscience sociale.
- En tant qu'entreprise développant ses activités à l'échelle mondiale, AISIN respecte les lois, réglementations, normes sociales et pratiques commerciales de chaque pays et région, et s'engage dans une concurrence et des transactions justes, transparentes et libres.

Politiques et directives AISIN connexes

- Politique mondiale anti-corruption d'AISIN
- Politique de conformité à la loi antimonopole du groupe AISIN
- Politique de gouvernance fiscale du groupe AISIN
- Politique de base de sécurité de l'information du groupe AISIN
- Politique de base sur la protection des renseignements personnels

! Comportements attendus

- Conscience individuelle du respect des lois
- Agir ouvertement et honnêtement
- Devenir une entreprise véritablement mondiale
- Protection de la propriété intellectuelle
- Réponse face aux forces antisociales
- Gestion et protection de l'information

Charte de durabilité du groupe AISIN

Nous avons défini 11 principes en tant qu'entreprise pour concrétiser notre philosophie. Cette charte présente la position fondamentale d'AISIN vis-à-vis de la durabilité, et nous nous y engageons à l'échelle de toute la chaîne d'approvisionnement.

Code de conduite du groupe AISIN

L'esprit de la Charte de durabilité est décliné en "comportements attendus" que toutes les personnes travaillant au sein du groupe doivent constamment garder à l'esprit et mettre en pratique dans leurs activités d'entreprise et leur vie sociale.

Préambule

Cet engagement est notre façon de promouvoir la liberté et le bonheur par le mouvement, et il nous inspire à créer un cercle vertueux de construction d'une société durable et de valorisation de l'entreprise par nos activités. Pour ce faire, nous anticipons les enjeux et les besoins sociaux grâce au dialogue avec nos parties prenantes. À cette fin, nous avons établi les 11 principes suivants, placé la qualité au cœur de toutes nos actions, et agissons avec intégrité en respectant des normes éthiques et des codes de conduite sociale élevés. Nous demandons à notre chaîne d'approvisionnement de comprendre cette Charte et d'agir en conséquence. "La qualité avant tout" renvoie à l'attitude selon laquelle nous tous, du point de vue des clients, devons poursuivre une vision et une compréhension profonde de la nature des choses dans toutes nos activités afin de procurer satisfaction et enthousiasme aux clients.

* 1 AISIN Corporation et ses filiales consolidées

Le préambule décline la position fondamentale du groupe AISIN face à la durabilité.

- La mission du groupe AISIN est de continuer à apporter liberté et bonheur dans la *mobilité*, ainsi que beauté à la planète pour l'avenir.

- Le préambule énonce notre vision d'entreprise et les actions à entreprendre pour réaliser cette vision dans le cadre de cette mission.
 - Outre la croissance durable de nos activités principales, nous cherchons, à travers le dialogue avec les parties prenantes^{*2}, à anticiper les enjeux et les besoins sociaux, afin de viser un cercle vertueux où la réalisation d'une société durable conduit à l'amélioration de la valeur de l'entreprise.

- *2 Par "parties prenantes", on entend toutes les personnes et organisations liées aux activités de l'entreprise (employés, actionnaires, créanciers, riverains, etc.).

- Nous demandons également à notre chaîne d'approvisionnement^{*3} de comprendre cette charte et d'agir en conséquence.
 - AISIN déclare sa détermination à agir avec l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement pour réaliser sa vision.

- *3 La "chaîne d'approvisionnement" désigne l'ensemble du processus allant de l'approvisionnement en matières premières et composants jusqu'à la vente du produit. Elle ne se limite pas à une seule entreprise, mais englobe l'ensemble du flux allant de l'approvisionnement à la vente, y compris les fournisseurs et les sociétés partenaires.

- "La qualité avant tout" est une valeur cultivée depuis la fondation de l'entreprise, et nous en avons défini le sens dans le préambule afin de transmettre cette valeur comme culture d'AISIN aux générations futures. Cette valeur est immuable et signifie se placer toujours du point de vue du client, en poursuivant sans cesse sa satisfaction.



Comportements attendus

1. Agir avec intégrité, guidé par une haute éthique et une conscience sociale

Toutes les personnes travaillant au sein du groupe AISIN doivent agir conformément à la "Charte de durabilité du groupe AISIN" et au "Code de conduite du groupe AISIN".

Si vous êtes confronté à un problème pour lequel vous n'avez aucun repère, posez-vous les questions suivantes :

?

Ce que je m'apprête à faire est-il juste ?

?

Ce que je m'apprête à faire peut-il résister au regard de la société et être justifiable auprès de ma famille ?

?

Ce que je m'apprête à faire répond-il aux attentes de la société ?

Si vous souhaitez demander conseil en matière de conformité...

Nous avons mis en place les points de consultation suivants afin que les employés du groupe AISIN puissent facilement demander conseil. Veuillez choisir le point de consultation qui vous convient le mieux.

- 1) Point de consultation de chaque société
 - 2) Point de consultation du groupe AISIN (interne)
 - 3) Point de consultation du groupe AISIN (externe : cabinet d'avocats Kinjo)
- Pour les coordonnées, veuillez vous adresser au service en charge de la conformité ou consulter les affiches placardées dans la cafétéria, les couloirs, les postes de garde, etc. (les consultations anonymes sont également possibles).
 - Le contenu des consultations et les informations personnelles des employés sont protégés et il est interdit d'en faire un usage préjudiciable (licenciement, etc.). En cas de violation, des mesures disciplinaires pourront être prises conformément au règlement de travail.



1 Contribuer à une société durable à travers nos activités

Le chapitre 1 affirme notre engagement à relever le défi de créer de nouvelles valeurs et à contribuer à la société à travers nos activités (= gestion de la durabilité).

- Contribuer à la société par le biais de nos activités est le fondement même du développement durable. Cet article sert de base aux onze chapitres de la Charte.
- La valeur contenue dans la philosophie du Groupe, "À nos clients, inspiration et confiance", est réinterprétée dans une perspective de développement durable.
- La "contribution propre à AISIN à une société durable" consiste à relever le défi de "créer de nouvelles valeurs" en s'appuyant sur les trois atouts d'AISIN : "la force globale, les capacités de développement technologique et les compétences en fabrication du groupe".
- L'esprit du groupe AISIN, qui consiste à relever les défis, est bel et bien présent ici.

Nous nous engageons à relever le défi de créer de nouvelles valeurs en tirant parti de nos forces de groupe, de nos capacités de développement technologique, de nos compétences en fabrication, à fournir des produits et services sûrs et utiles qui contribuent à une croissance économique durable et à la résolution des problèmes sociaux.



Comportements attendus

1. Offrir de nouvelles valeurs

- Lors du développement et de la fourniture de nos produits et services, nous accordons une attention particulière à la sécurité et nous nous efforçons de proposer une qualité et des coûts qui répondent aux attentes de nos clients.
- Nous nous efforçons en permanence de développer de nouvelles technologies afin d'enrichir le temps de déplacement de nos clients.

2. Respect des réglementations de sécurité dans chaque pays du monde

Afin de développer et de fournir des produits et services utiles en tenant compte de la sécurité, nous respectons les lois et réglementations de chaque pays et nous efforçons de comprendre la société, la culture et les autres contextes propres à chacun.

2 Conformité

Le chapitre 2 affirme notre engagement à respecter non seulement les lois et réglementations, mais aussi à partager des valeurs éthiques élevées et à respecter la culture et l'histoire locales.

- La conformité signifie non seulement le respect des lois, mais aussi le fait d'agir conformément à la conscience sociale.

- En tant qu'entreprise développant ses activités à l'échelle mondiale, AISIN respecte les lois, réglementations, normes sociales et pratiques commerciales de chaque pays et région, et s'engage dans une concurrence et des transactions justes, transparentes et libres.

Politiques et directives AISIN connexes

- Politique mondiale anti-corruption d'Aisin
- Politique de conformité à la loi antimonopole du groupe AISIN
- Politique de gouvernance fiscale du groupe AISIN
- Politique de base de sécurité de l'information du groupe AISIN
- Politique de base sur la protection des renseignements personnels

Pour répondre aux attentes et à la confiance de nos parties prenantes en tant que bonne entreprise citoyenne, nous respectons non seulement les lois nationales et internationales, mais partageons également des valeurs éthiques élevées telles que "la sincérité", "l'honnêteté" et "l'équité et l'impartialité", et menons nos activités tout en respectant la culture et l'histoire locales.



Comportements attendus

1. Conscience individuelle du respect des lois

Nous nous efforçons de pratiquer une éthique d'entreprise rigoureuse, de maintenir une forte conscience du respect des lois et d'agir conformément à la conscience sociale.

2. Agir ouvertement et honnêtement

Nous ne commettons pas d'actes illégaux, ne recherchons pas de profits par des moyens injustes et ne menons pas d'actions opaques impossibles à expliquer à la communauté internationale. Nous respectons les lois, les réglementations, les normes sociales et les pratiques commerciales de chaque pays et région, et nous pratiquons une concurrence et des transactions justes, transparentes et libres.

3. Devenir une entreprise véritablement mondiale

Nous réexaminons nos systèmes et pratiques internes en fonction de l'évolution des époques, sous l'angle de l'équité et de la transparence, et nous nous efforçons de les rendre conformes aux standards de la communauté internationale.

4. Protection de la propriété intellectuelle

Nous protégeons notre propre propriété intellectuelle et respectons la propriété intellectuelle d'autrui.

5. Réponse face aux forces antisociales

Nous adoptons une position ferme contre les forces et organisations antisociales et n'entretiendrons jamais aucune relation avec de telles forces ou organisations.

6. Gestion et protection de l'information

Nous nous engageons à obtenir, utiliser, divulguer, gérer et protéger de manière appropriée les informations personnelles et confidentielles, et à respecter la Loi sur la protection des renseignements personnels, la Loi sur la prévention de la concurrence déloyale, les réglementations sur les délits d'initiés, etc.

3



Respect des droits humains

Le chapitre 3 affirme notre engagement à assumer la responsabilité du respect des droits humains, non seulement au sein du groupe mais aussi dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

- Les "Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme", approuvés par le Conseil des droits de l'homme en 2011, constituent une norme mondiale fournissant aux entreprises un cadre pour respecter, protéger et remédier aux atteintes aux droits humains.

- Pour remplir sa responsabilité en matière de respect des droits humains, le groupe AISIN construit, conformément aux "Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme", un système de diligence raisonnable destiné à identifier, prévenir, atténuer, surveiller et divulguer les impacts négatifs sur les droits humains liés à ses activités, et progresse de manière continue dans ce domaine.

Nous respectons diverses normes internationales telles que la "Déclaration universelle des droits de l'homme" et, grâce à la diligence raisonnable en matière de droits humains fondée sur les "Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme", nous travaillons avec les parties prenantes afin d'assumer notre responsabilité en matière de respect des droits humains.



Comportements attendus

1. Respect de la dignité et des droits humains

Nous respectons les droits humains de tous, y compris ceux de nos collègues et de nos fournisseurs, et nous ne tolérons aucun comportement discriminatoire ni harcèlement.

2. Recrutement équitable

Nous nous efforçons d'assurer l'égalité des chances en matière d'emploi et de promouvoir la sensibilisation ainsi que la mise en œuvre d'un recrutement équitable respectueux des droits humains fondamentaux.

3. Interdiction du travail forcé, du travail des enfants et de la traite des êtres humains

Nous respectons les lois et réglementations de chaque pays et région. De plus, nous nous refusons à toute forme de travail forcé, de travail des enfants ou de traite des êtres humains.

4. Respect des lois relatives au temps de travail et à la rémunération

Nous respectons les lois et réglementations de chaque pays et région, en gérant correctement le temps de travail et en assurant le versement approprié des salaires.

5. Dialogue et concertation sincères entre employeurs et employés

Nous œuvrons à une prospérité mutuelle grâce à un dialogue sincère et à des concertations avec les représentants des employés, tels que les syndicats, ou directement avec les employés. Nous reconnaissons le droit des employés de s'associer librement à un syndicat, conformément aux lois et réglementations de chaque pays et région.

4



Dialogue constructif avec les parties prenantes

Le chapitre 4 affirme notre engagement à intégrer le dialogue avec les parties prenantes dans nos activités et à créer de nouvelles valeurs répondant aux besoins de la société, afin de maximiser la valeur de l'entreprise.

- Le "dialogue avec les parties prenantes" a lieu dans divers contextes : expositions de nouveaux produits pour les clients, projets de développement urbain dans les communautés locales, séances d'information pour les fournisseurs, réunions entre direction et employés, ou présentations aux investisseurs.

- La raison pour laquelle la divulgation équitable des informations sur l'entreprise est essentielle est que, si certaines personnes disposant d'informations internes importantes les utilisent pour acheter ou vendre des actions ou des titres, cela entraîne des transactions inéquitables (délit d'initié). Ceci irait au détriment du grand public n'ayant pas accès à ces informations, ce qui finit par nuire à la confiance de l'ensemble du marché boursier.

Nous divulguons les informations de l'entreprise de manière opportune, appropriée et équitable. Nous nous efforçons d'accroître sa valeur en entretenant un dialogue constructif avec les actionnaires et autres parties prenantes, ainsi qu'en maintenant et développant des relations de confiance.



Comportements attendus

1. Divulgation opportune et appropriée d'informations

Nous divulguons, en temps opportun et de manière appropriée, les informations dont la société a véritablement besoin, couvrant l'ensemble de la gestion de l'entreprise, y compris la situation financière, les résultats et le contenu des activités.

2. Communication active et constructive avec les parties prenantes

Nous nous efforçons de maintenir et de développer des relations saines avec les parties prenantes en menant une communication active et constructive avec les actionnaires, les investisseurs et les communautés locales.

3. Instaurer un climat de confiance réciproque avec chaque pays et chaque communauté locale

Nous respectons les cultures et les traditions de chaque pays et de chaque communauté locale, et nous visons à construire une confiance partagée avec les communautés locales et toutes parties prenantes.

4. Relations saines entre le secteur public et le secteur privé

Nous veillons à ne pas entreprendre d'actions pouvant suggérer une collusion avec les milieux politiques ou administratifs, et établissons des échanges transparents entre les secteurs public et privé.

5



Relation de confiance avec nos clients

Le chapitre 5 affirme notre engagement à bâtir des relations de confiance avec nos clients sur base de cette charte, fondée sur le principe "Satisfaction du client avant tout".

- Se reposant sur le principe de la "primauté de la qualité", chacun d'entre nous doit, du point de vue du client, maintenir son engagement envers l'excellence, rechercher activement sa satisfaction. Afin d'apporter satisfaction et inspiration aux clients, chacun doit viser l'idéal ainsi que la véritable essence dans toutes les activités de l'entreprise.

- Dans la perspective de diversifier les modèles économiques, nous menons un dialogue en amont avec les différents acteurs du marché, cherchons à comprendre leurs besoins et participons activement à leur concrétisation et résolution.

Inspiré par notre devise « Tranquillité d'esprit et émotion pour nos clients », nous nous efforçons de fournir des produits et des services qui surpassent leurs attentes. Nous visons également à fournir à nos clients des informations appropriées sur nos produits et services et à communiquer avec eux de manière sincère afin de gagner leur confiance et garantir leur satisfaction.



Comportements attendus

1. Traiter les clients avec l'esprit d'un représentant de l'entreprise

En tant que représentant de l'entreprise, chacun veille à adopter un comportement conforme aux usages professionnels et à traiter tous les clients avec la courtoisie digne d'un membre de la société.

2. Conformité

Nous établissons des politiques commerciales équitables et nous conformons à la loi anti monopole, à la loi sur la protection des consommateurs ainsi qu'à toutes les autres lois et réglementations pertinentes, tout en nous efforçant d'en respecter l'esprit.

3. Gagner la confiance des clients par une réactivité exemplaire

Nous nous efforçons de bâtir des relations de confiance en écoutant sincèrement les besoins et préoccupations de nos clients, en comprenant correctement leurs demandes et en y répondant. En cas de problème, nous agissons rapidement et sérieusement sur le terrain, et nous tirons parti de cette expérience pour améliorer nos produits et services, dans le but de construire une confiance durable.

4. Offrir des produits et services inspirants

Nous actualisons constamment nos connaissances et nous engageons à fournir des produits et des services inspirants qui dépassent les attentes des clients, en proposant des idées qui vont au-delà de la pensée conventionnelle.

Politiques et directives AISIN connexes

- Politique de conformité antitrust du groupe AISIN
- Politique mondiale anti-corruption d'Aisin
- Politique de base sur la protection des renseignements personnels

6



Des partenariats visant la confiance et le développement mutuels

Le chapitre 6 affirme notre engagement à considérer les fournisseurs comme des partenaires, à partager cette charte et à poursuivre un développement mutuel à travers la diffusion et la mise en pratique de son esprit.

AISIN s'efforce depuis de nombreuses années à favoriser des relations de coopération avec ses fournisseurs, fondées sur les principes de prospérité mutuelle, de transparence et d'équité dans les transactions, et reposant sur des relations stables à long terme.

Nous nous efforçons de sensibiliser nos fournisseurs à cette charte afin qu'ils y adhèrent, tout en leur offrant des opportunités de transactions équitables. De plus, pour assurer la continuité des relations commerciales, nous encourageons nos fournisseurs à respecter les lois et réglementations et à porter attention à la sécurité, à la santé et à la prévention de la pollution.

Politiques et directives AISIN connexes

- Politique fondamentale d'approvisionnement
- Lignes directrices du groupe AISIN sur la durabilité des fournisseurs
- Lignes directrices du groupe AISIN en matière d'approvisionnement écologique

Nous partageons l'esprit de cette charte au sein de la chaîne d'approvisionnement et promouvons des activités d'achat ouvertes, équitables et transparentes, dans le but de la faire connaître et de favoriser sa mise en œuvre.



Comportements attendus

1. Transactions avec les fournisseurs

- Dans nos transactions, nous offrons des opportunités ouvertes et équitables. Nous prenons nos décisions de manière globale, en tenant compte de la qualité, de la technologie, du prix, des délais de livraison, ainsi que de l'engagement en faveur de la stabilité et de l'amélioration continue.
- En tant que partenaires commerciaux de confiance, nous collaborons avec nos fournisseurs pour traiter les enjeux sociaux tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

2. Conformité

- Dans nos activités d'approvisionnement, nous comprenons et respectons les lois sur la concurrence ainsi que les autres lois et réglementations applicables. Nous traitons également avec la plus grande attention les informations confidentielles obtenues dans le cadre de nos transactions.
- Nous respectons les droits humains de toutes les personnes impliquées dans nos activités, tout en comprenant les initiatives internationalement reconnues en matière de droits humains et de diversité, et en tenant compte des lois, réglementations et pratiques de travail propres à chaque pays et région.
- Nous n'offrons ni n'acceptons de réceptions, cadeaux ou autres avantages auprès de partenaires commerciaux dans le but d'obtenir ou de conserver des priviléges ou traitements préférentiels injustifiés

7



Respect de la diversité des personnes, culture d'entreprise orientée vers le défi et un environnement de travail agréable

Le chapitre 7 affirme notre engagement à créer un environnement qui encourage nos employés, issus de divers horizons, à relever des défis et à progresser, ainsi qu'à créer des lieux de travail conviviaux pour les employés.

- AISIN considère chacun de ses collaborateurs comme un acteur clé et une force pour le Groupe. C'est pourquoi nous avons placé les collaborateurs au cœur de nos valeurs et de notre philosophie de groupe.
- À travers le défi de concrétiser la philosophie du Groupe et les stratégies commerciales, nous favorisons la croissance autonome et souhaitons à nos collaborateurs motivation et satisfaction dans la vie.
- Et afin que chaque employé puisse travailler en toute sérénité, l'entreprise accorde la priorité absolue à la sécurité au travail et à la santé des employés, et s'efforce de mettre en place un environnement de travail agréable.

Nous respectons la diversité et l'individualité de nos employés et nous nous efforçons de bâtir une culture d'entreprise qui les encourage à relever des défis et à créer un environnement de travail où chacun peut réaliser son potentiel et jouer un rôle actif. La sécurité et la santé étant nos priorités absolues, nous veillons à créer un environnement de travail sécurisé et favorable.



Comportements attendus

1. Respect de la diversité et de l'individualité

Nous nous engageons à donner aux employés de tous horizons les moyens de s'épanouir pleinement au sein de la société et de réaliser leur plein potentiel. Pour ce faire, nous les encourageons à relever des défis, à créer un environnement de travail convivial et à investir dans leur développement professionnel et l'acquisition de nouvelles compétences

2. Mise en place d'un environnement de travail agréable

Nous soutenons la santé de nos employés afin de créer des lieux de travail qui privilégient le bien-être mental et physique, permettant à chacun de travailler avec vitalité et confort.

3. Assurer la sécurité des employés

Nous favorisons la création d'un environnement de travail sûr en améliorant les installations et les conditions de travail grâce à un système de gestion de la sécurité et de la santé au travail tout en promouvant des initiatives visant à sensibiliser à la sécurité.



8



Engagement face aux enjeux environnementaux

Le chapitre 8 affirme notre engagement à œuvrer pour une harmonie durable entre l'homme et la planète et à résoudre les problèmes environnementaux et sociaux à travers nos activités, telle que la production.

- Les "enjeux environnementaux et sociaux" comprennent la perte de biodiversité, l'épuisement des ressources et le changement climatique.
- Pour résoudre ces défis, il est nécessaire de bâtir une société en harmonie avec la nature, décarbonée et basée sur une économie circulaire.
- Nous visons l'harmonie avec la nature en atteignant la neutralité carbone et le zéro émission, tant au niveau de la production que des produits, sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

Nous nous efforçons de bâtir une harmonie durable entre l'humanité et la planète et agissons de manière volontaire et proactive pour résoudre les enjeux environnementaux et sociaux.



Comportements attendus

1. Mise en place d'un système de gestion environnementale

Afin de promouvoir les activités environnementales dans le respect des différentes lois nationales et locales, nous mettons en place des structures organisationnelles, des actions planifiées, une répartition des responsabilités et des mécanismes de gestion des processus, que nous améliorons et faisons évoluer en permanence.

2. Répondre aux enjeux environnementaux et sociaux

Nous engageons de façon volontaire et proactive des ressources notamment en capital humain, technologie et savoir-faire pour traiter des problèmes environnementaux comme la pollution atmosphérique, tout en œuvrant au développement de technologies, produits et services innovants.

3. Atteindre la neutralité carbone

Nous promouvons les activités d'économie d'énergie, l'introduction des énergies renouvelables ainsi que le développement de produits et de technologies innovantes permettant de réduire les émissions de CO₂.

4. Mise en pratique de l'économie circulaire

Nous visons le zéro émission pour tous les éléments liés à la production, y compris les matières premières et secondaires, les équipements de production, les moules, les gabarits et les matériaux d'emballage.

5. Gestion rigoureuse des substances chimiques ayant un impact sur l'environnement

Nous veillons strictement à la manipulation, au stockage, à la réutilisation, à l'élimination, à la déclaration auprès des autorités et au remplacement par des alternatives moins nocives des substances chimiques ayant un impact sur l'environnement.

6. Contribution à une nature positive

Nous réduisons notre consommation d'eau, utilisons efficacement les ressources hydriques et veillons à ce que le rejet des eaux usées prenne en compte les bassins versants. Nous reconnaissions également que la coexistence d'espèces vivantes variées enrichit notre cadre de vie et nous nous engageons dans des activités favorisant l'harmonie avec la nature.



9 Participation à la société et contribution à son développement

Le chapitre 9 affirme notre engagement à créer de la valeur et à promouvoir un développement harmonieux de la société dans son ensemble à travers nos activités de contribution sociale.

- AISIN développe ses activités de contribution sociale en s'appuyant sur les trois piliers suivants :

Protection de la nature et de l'environnement

Activités de préservation de l'environnement visant à transmettre un meilleur environnement naturel aux générations futures

Activités : plantation d'arbres et nettoyage des côtes et des rivières dans les zones à proximité de nos sites

Développement de la jeunesse

Soutenir la croissance équilibrée des enfants qui porteront la prochaine génération et former des individus capables de contribuer durablement à la société.

*Exemples d'activités : organisation d'ateliers de fabrication utilisant les technologies d'AISIN pour les enfants des régions où l'entreprise est implantée, organisation de cours et de cliniques animés par des sportifs

Développement communautaire

Participer au développement communautaire pour que chacun puisse vivre en sécurité, dans la tranquillité, avec confort et vitalité.

*Exemples d'activités : actions de sécurité routière dans les communautés locales de différents pays, soutien aux personnes en situation de handicap et aux personnes en difficulté, soutien à la revitalisation régionale

Nous reconnaissons que notre entreprise fait partie intégrante de la société et nous contribuons à son développement durable par une participation active. Afin de répondre à divers enjeux sociaux, nous soutenons la participation sociale volontaire de nos employés et collaborons avec les parties prenantes afin de créer de la valeur pour la société et de promouvoir son développement harmonieux.



Comportements attendus

1. Initiatives en tant qu'entreprise citoyenne responsable

Nous mobilisons activement nos ressources humaines, notre savoir-faire et d'autres ressources de gestion pour contribuer à la création de valeur pour l'ensemble de la société.

2. Coopération et collaboration avec un large éventail de parties prenantes

Nous collaborons avec un large éventail de parties prenantes, notamment des organisations à but non lucratif, des communautés locales et des administrations, afin de contribuer à l'édification d'une société durable.

3. Soutenir la participation sociale volontaire des employés

Nous encourageons et soutenons la participation volontaire de nos employés dans diverses formes de participation sociale volontaire, y compris le bénévolat, afin de contribuer à la réalisation d'une société durable et à la création de valeur pour l'ensemble de la collectivité.

10



Gestion rigoureuse des risques

Le chapitre 10 affirme notre engagement à pratiquer une gestion “proactive” des risques en réponse à des risques de plus en plus complexes et diversifiés.

- Les risques entourant la gestion d'entreprise deviennent à la fois plus fréquents et plus graves, comme les catastrophes naturelles ou les cyberattaques, mais également plus complexes et diversifiés, tels que les problèmes d'approvisionnement en pièces détachées ou les risques liés à la géopolitique et à la sécurité économique.
- Conscients de l'importance de détecter les premiers signes de tels risques, nous surveillons l'environnement et les tendances, tant internes qu'externes. Les risques susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie civile ou les activités de l'entreprise sont examinés par le Comité de gestion des risques et classés comme prioritaires. L'ensemble du Groupe prend ensuite des mesures préventives pour gérer ces risques, garantissant ainsi une gestion proactive des risques.
- Outre la gestion des risques opérationnels susceptibles de perturber les activités quotidiennes, nous prenons également en compte les risques stratégiques qui pourraient entraver la mise en œuvre de la philosophie du Groupe et de ses stratégies commerciales. Grâce à une gestion des risques globale et systématique à l'échelle du Groupe, nous visons à minimiser tous les risques.

Nous gérons les risques de manière proactive en identifiant les signes avant-coureurs de risques de plus en plus complexes et diversifiés qui menacent la vie des citoyens et les activités des entreprises, et en analysant et en évaluant rigoureusement leur impact.



Comportements attendus

1. Comportements fondamentaux

- Nous ne détournons pas le regard face aux risques ; nous nous exprimons et agissons en les assumant comme une responsabilité personnelle.
- Lors de l'élaboration des mesures, tant en période normale qu'en situation d'urgence, nous respectons l'ordre de priorités suivant :
 - I. Sécurité des vies humaines, II. Contribution aux communautés locales, III. Reprise de la production

2. Mesures en temps normal

Nous mettons en œuvre des mesures contre les risques prioritaires et les risques sur le lieu de travail en nous appuyant sur les trois piliers suivants :

- Mesures préventives pour éviter la survenance des risques
- Mesures d'atténuation pour minimiser les dommages potentiels
- Mesures de réduction des dommages, notamment l'élaboration et la révision des plans de continuité d'activité (PCA), afin de permettre une reprise rapide tout en assurant la continuité des activités

3. Réponse en cas d'urgence

- Nous respectons le principe du “bad news first” (annoncer d'abord les mauvaises nouvelles), afin de permettre une réponse rapide des services concernés et de minimiser les dommages.
- En cas d'urgence, nous fournissons un soutien en ressources humaines et matérielles rapidement et en quantité suffisante.

11



Rôle de la direction

La direction reconnaît qu'il est de sa responsabilité de mettre en pratique l'esprit de cette Charte, d'établir des systèmes de gouvernance efficaces et de sensibiliser l'ensemble du groupe aux principes énoncés. La direction incite également la chaîne d'approvisionnement à agir conformément à cette Charte. En cas de violation de cette charte, la direction prendrait en main la résolution du problème, en identifierait les causes et mettrait en œuvre des mesures pour éviter toute récurrence, tout en appliquant des sanctions strictes à toutes les personnes concernées, y compris à elle-même.

Le chapitre 11 affirme notre engagement à ce que la direction diffuse pleinement l'esprit de cette charte en interne et le promeut à l'échelle de toute l'entreprise.

- La direction joue un rôle moteur dans la promotion de la Charte de durabilité qui témoigne de l'engagement de l'entreprise. En montrant l'exemple, elle veille à ce que les principes de la charte soient pleinement communiqués et mis en œuvre dans toute l'organisation. Cet engagement est également partagé en permanence avec les parties prenantes externes.
- Afin d'assurer la croissance durable de l'entreprise, la direction établit un système de gouvernance du groupe garantissant une gestion saine, efficace et transparente.
- La direction élaborer un cadre garantissant que les activités sont menées dans le respect des lois, réglementations et gouvernances. Elle sensibilise également à la conformité, met en place et intègre des systèmes de consultation pour signaler les fraudes, violations des lois et règles internes ou les cas de harcèlement. Elle surveille et évalue l'efficacité de l'intégration des pratiques de conformité au sein de l'organisation.
- En cas de violation de la présente Charte, la direction démontrera clairement son engagement à résoudre le problème auprès des parties prenantes internes et externes et enquêtera rapidement et avec précision sur les causes. Sur la base des conclusions, elle élaborera une politique de réponse responsable en tant qu'entreprise et fournira une explication claire des faits et mesures prises pour éviter toute récurrence.

Historique des révisions

Philosophie du groupe AISIN (Philosophie fondamentale du groupe)	Charte de durabilité du groupe AISIN (Charte de conduite des entreprises)	Code de conduite du groupe AISIN (Lignes directrices sur le respect de la responsabilité sociale)	AISIN Group Way
1984	Établissement de la philosophie fondamentale du groupe (la qualité avant tout)		
Janvier 1998		Établissement des "Principes de comportement des entreprises d'AISIN"	
Janvier 2003		Révision de la "Charte de conduite des entreprises d'AISIN" (2 ^e édition)	
Octobre 2004		Révision des "Principes de comportement des entreprises d'Aisin" (3 ^e édition)	
2007			Établissement du "AISIN Way" (Aisin Seiki)
Janvier 2010		Établissement de la "Charte de conduite des entreprises du groupe AISIN"	Établissement des "Lignes directrices sur le respect de la responsabilité sociale"
Mai 2019		Révision de la "Charte de conduite des entreprises du groupe AISIN"	
2020			Révision des "Lignes directrices sur le respect de la responsabilité sociale"
Avril 2021	Établissement de la philosophie du groupe AISIN ('Inspirer le "mouvement", créer l'avenir.')		Établissement de la "Voie du groupe AISIN"
Août 2024		Établissement de la "Charte de durabilité du groupe AISIN"	
Août 2025			Établissement du "Code de conduite du groupe AISIN"